



Communiqué de la fédération France Victimes

Le 5 juillet 2021

Création du Collectif France Victimes pour l'écoute des victimes

Le ministère de la Justice a décidé de limiter le temps d'écoute des victimes sur la plateforme gouvernementale 116 006, numéro d'écoute pour toutes les victimes, notamment victimes d'attentats, de violences intrafamiliales (incestes, violences conjugales...), de violences faites aux femmes, alors même que le Président de la République a décrété la lutte contre les violences faites aux femmes « grande cause nationale du quinquennat ».

Face à cette limitation, qui est en totale contradiction avec le droit des victimes, la fédération France Victimes, en charge actuellement de ce numéro, lance aujourd'hui, avec les 130 associations locales d'aide aux victimes ainsi que des associations de victimes, le Collectif France Victimes pour l'écoute des victimes pour demander la suppression de la limitation du temps d'écoute des victimes.

Pour le Collectif, l'écoute des victimes est le cœur de notre humanité et la base de tout accompagnement. Les victimes doivent avoir le droit et le temps de partager et de s'exprimer sur les violences qu'elles subissent afin d'être prises en charge au mieux.

En voulant dans son appel d'offres public limiter le temps d'écoute des victimes, la justice française tourne le dos aux centaines de milliers de victimes. Accidents, viols, attentats, maltraitements, harcèlements.... Pas plus de 6 minutes !

En Europe, la France a été la première à construire un droit des victimes. Aujourd'hui, alors que la France prendra la présidence du Conseil de l'Union européenne, c'est l'Europe qui donne une leçon à la France.

L'organisation européenne Victim Support Europe, ainsi qu'une quinzaine d'associations européennes d'aide aux victimes, ont écrit au Président de la République Emmanuel Macron afin de l'alerter sur cette limitation, qui va à l'encontre du droit européen des victimes.

En Suède, il n'existe aucune limitation du temps d'écoute sur la plateforme nationale d'aide aux victimes. En Allemagne, la durée d'un appel est limitée à 60 minutes, soit dix fois plus que ce qui est prévu en France. En moyenne, en Europe, la durée pour un appel de victime est située entre 15 et 30 minutes.

Le Collectif France Victimes pour l'écoute des victimes demande la suppression de toute limitation dans le temps d'écoute des victimes, car le premier des droits des victimes est d'être écoutées.

La Fédération France Victimes a été créée en 1986 sous l'impulsion de Robert Badinter.

Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance.

1^{re} fédération d'aide aux victimes en France, elle comprend 130 associations sur tout le territoire français et 1 500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux).

France Victimes accompagne les victimes d'infractions pénales : violences intrafamiliales, agressions physiques et sexuelles, injures, discriminations, harcèlements, cybermalveillances, et aussi cambriolages, vols avec violence, escroqueries et abus de confiance, vandalismes, accidents de circulation, attentats terroristes, catastrophes naturelles.

France Victimes aide toutes les victimes à faire valoir leurs droits et les accompagne, notamment dans le cadre de la justice restaurative.

Partout en France, les victimes peuvent appeler le 116 006 pour recevoir l'aide de la fédération France Victimes.

Relations médias pour France Victimes :

Influence & Stratégie

Clarisse Coufourier – clarisse.coufourier@influenceetstrategie – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 29 77 59 85

Anna Denysova – anna.denysova@influenceetstrategie.fr – 06 23 08 01 27